

<b>Zeitschrift:</b>	Annales fribourgeoises
<b>Herausgeber:</b>	Société d'histoire du canton de Fribourg
<b>Band:</b>	25 (1937)
<b>Heft:</b>	4
<b>Artikel:</b>	L'Ogo physique et politique et l'origine des comtes de Gruyère
<b>Autor:</b>	Courtray, Albert-Marie
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-817235">https://doi.org/10.5169/seals-817235</a>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 22.12.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# ANNALES FRIBOURGEOISES

ORGANE OFFICIEL DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE  
DU CANTON DE FRIBOURG

XXV<sup>me</sup> Année

Nº 4

Juillet-Août 1937



## L'OGO PHYSIQUE ET POLITIQUE ET L'ORIGINE DES COMTES DE GRUYÈRE

par DOM ALBERT-MARIE COURTRAY

Que le mot d'Ogo dérive d'*Osico*, nom germanique d'homme, ou mieux du celtique *Ouxuko* = *Haut-Pays*, en latin *Ausocum*, *Ausicum*, substantif, *Ausocensis*, *Ausicensis*, adjectif, nous l'écrivons sans z final, et Gruyère (commune ou comté — de *gruyer* = *forestier*) sans s, conformément à leurs étymologies proposées, aux documents, à l'histoire. Leur orthographe actuelle est aussi moderne que fantaisiste.

Des incertitudes qu'on peut élucider, des croyances générales revisables, des controverses à dirimer, des opinions particulières sans fondement, règnent sur l'Ogo.

On hésite à le délimiter. Certains auteurs y placent à droite ou à gauche, au Nord ou au Sud, des territoires que d'autres rejettent. On le rapetisse trop ou on l'agrandit démesurément. Ou bien, dit-on, jadis assez étendu, il fut ensuite restreint.

L'Uechtland et l'Ogo sont la même contrée, ces mots ont la même signification, pensent les uns. Les autres repoussent cette identité.

En 1867, déjà, Gatschet la proclamait. « *Ogo*, écrit-il. Ce nom fort discuté, que de Gingins (...1837) affirme faussement provenir de *Hoch Gau* (*Haut-go*), est l'ancienne appellation de la contrée entre le lac de Morat et le cours supérieur de la Sarine. Du lieu Château-d'Œx il fut étendu

à tout ce pays. Sa dénomination allemande est *Oechtland* du nom de Château-d'Œx: *Oesch*<sup>1</sup>. »

Hisely croyait les anciennes limites occidentales de l'Ogo au Nord-Est du lac Léman, parce que s'y trouvaient des vignobles portant son nom; ses limites orientales et septentrionales, sur la rive gauche de l'Aar et son confluent avec la Sarine renfermant le décanat d'Ogo entier, le bassin de la Glâne, et l'Uffgau à cause de la ressemblance de nom<sup>2</sup>.

M. Charles Morel circonscrit l'Ogo entre le Gibloux et le Pas de La Tine, parce qu'un document de 1234 (n. st.) porte « a castro de Ponte per totam terram de Ogo usque ad La Tinam », où finit aujourd'hui depuis le XV<sup>e</sup> siècle, dit-il erronément, le canton de Fribourg<sup>3</sup>.

L'abbé François Ducrest, maître incontesté en histoire locale, adopte son opinion. « Le comté d'Ogo, écrit-il dans les *Alpes fribourgeoises*, p. 151, correspondait assez bien semble-t-il, au district de la Gruyère actuel; il devait comprendre en plus de la Gruyère fribourgeoise, telle qu'on en connaît les limites au XV<sup>e</sup> siècle, les contrées de Vuadens, Marsens et Sâles<sup>4</sup>. »

MM. Morel et Ducrest ont voulu parler du XVI<sup>e</sup> siècle, car au XV<sup>e</sup> il n'y avait pas encore de Gruyère fribourgeoise. Elle entra seulement dans le canton en 1555, et le district ne renferme les bailliages formés des anciennes seigneuries de Corbières-Bellegarde, Bulle-La Roche, Vuippens-Éverdes, Pont, Vaulruz que depuis le XIX<sup>e</sup> siècle. De plus, les comtes possédaient tout le bassin de la Sarine au-delà de La Tine.

Pour M. Gauchat, l'étymologie d'Œx et d'Ogo est la

<sup>1</sup> A. GATSCHET, *Orts- und etymologische Forschungen als Beiträge zu einer Toponomastik der Schweiz*, Bern, 1867, p. 6-7.

<sup>2</sup> HISELY, *Histoire du comté de Gruyère*, Introduction, M.D.S.R. IX, Lausanne, Bridel, 1851, p. 54.

<sup>3</sup> *Revue historique vaudoise*, 1901 et *Anzeiger für Schweiz. Geschichte*, 1901, p. 416 et suiv.

<sup>4</sup> *Alpes fribourgeoises*, Lausanne, Bridel, 1909.

même, mais l'Ogo allant jusqu'à Pont, était borné au Nord-Est par la Sarine, ne comprenait point la seigneurie de La Roche, ni probablement la région en amont de La Tine<sup>1</sup>.

Retenant la thèse de M. Gatschet, M. Schnürer veut démontrer que l'Ogo et l'Uechtland sont identiques et qu'ils s'étendaient des sources de la Sarine à Berne et Soleure<sup>2</sup>. Une preuve serait le nom d'Ogo porté par des routes et la partie du décanat d'Ogo au Nord du Gibloux.

M. Hubschmied ne se prononce pas sur cette identité. Il se demande si Œx et Ogo ont la même étymologie et doute que ce dernier pays aille au-delà de La Tine, malgré la preuve irrécusable fournie par son prédécesseur<sup>3</sup>.

M. Ernest Muret, lui, nie, non sans raison, l'identité de l'Ogo et de l'Uechtland<sup>4</sup>.

<sup>1</sup> *Archiv für das Studium der neueren Sprachen und Litteraturen*, CXI. Band, Braunschweig, Georg Westermann, 1909; L. GAUCHAT, *Gibt es Mundartgrenzen?*, pp. 365-403; « ostwärts der Saane bis auf die Höhe von Avry-dev.-Pont », p. 367.

<sup>2</sup> *Jahrbuch für Schweizerische Geschichte*, Zürich, 1920, Gustav SCHNÜRER, *Die Namen Château d'Œx, Ogo, Uechtland*, pp. 77\*-129\*, et *Revue d'histoire suisse*, 1923, G. SCHNÜRER, *Noch einmal Uechtland und Ogo*, pp. 210-221.

<sup>3</sup> *Zeitschrift für Deutsche Mundarten*, Berlin, 1924, J. U. HUBSCHMIED, *Drei Ortsnamen gallischen Ursprungs: Ogo, Château d'Œx, Uechtland*, pp. 169-198. « Ob der Ogo das ganze obere Flussgebiet der Saane umfasste (den freiburgischen Bezirk Greyerz das waadtländische Pays d'Enhaut und das bernische Saanenland), ist strittig » (p. 169). — « *In pago Ausicense 929, in valle Ausocense 975...* Zweifellos ist *\*Ausocum* die altertümlichere Form », p. 170. — « *\*Ausocum* kann lautliche Entwicklung sein von älterem *\*ouxuko*, einer nominalen Ableitung von *\*ou xu* 'oben' das in allen keltischen Sprachen weiterlebt », p. 172. — « Der waadtländische Teil dieses Gebietes heisst heute *Pays d'Enhaut*, welcher Ausdruck leicht eine alte Uebersetzung von *\*Ouxuko* sein könnte » (p. 173). Dès lors, pourquoi l'auteur ne comprend-il pas dans l'Ogo cette partie du canton de Vaud ?

<sup>4</sup> *Revue d'histoire suisse*, Zurich, 1921, Ernest MURET, *Compte-rendu de l'étude de M. SCHNÜRER, Die Namen Château d'Œx, Ogo, Uechtland*, pp. 321-325, et même *Revue*, 1923, *Réponse à M. SCHNÜRER*, pp. 221-222.

Personne n'admet aujourd'hui que le nom primitif de Château-d'Œx fût Ogo, source de confusions à dissiper.

Selon plusieurs, les limites du comté de Gruyère étaient exactement celles de l'Ogo, dont les maîtres auraient pris d'abord le nom. En effet, l'Ogo était un comté, écrit-on couramment. Toutefois on n'avance aucune preuve, on ne cite guère de titulaires de ce comté. Même en admettant son existence, quelques historiens doutent fort que le comte Turimbert, du X<sup>e</sup> siècle, fût comte d'Ogo, malgré l'opinion reçue, accréditée par Hisely.

L'origine des réels comtes de Gruyère et des chimériques comtes d'Ogo restait elle-même très obscure. Cependant on a cherché à percer son mystère. Ils descendaient de forestiers, affirme-t-on depuis longtemps, parce que la dénomination de Gruyère, lieu de leur résidence, vient de gruyer, fonctionnaire autrefois chargé de la garde et de l'exploitation des forêts, emploi de leurs ancêtres. Pourquoi, dès lors, auraient-ils adopté primitivement le titre de comtes d'Ogo pour prendre plus tard un nom moins honorable, celui d'une petite localité, provenant d'une charge secondaire ? Qui les auraient contraints à ce changement ? Naturellement on a toujours tendance à augmenter plutôt qu'à diminuer ses prérogatives, pouvoirs et propriétés.

Mais, si Turimbert n'est pas leur plus lointain ancêtre connu, jusqu'où pourrait-on, au moins, remonter leur généalogie ? En 1932, l'éminent sigillographe, M. Donald Galbreath, s'est appliqué à l'établir dans une thèse remarquée. Si intéressante soit-elle, l'esprit n'en est pas pleinement satisfait, et à peine émise, une origine bien plus plausible de ces comtes se découvrait fortuitement dans des ouvrages récents, étrangers à la Suisse, dont les auteurs n'ont aucunement soupçonné l'intérêt pour notre contrée du fait qu'ils racontent brièvement.

En conséquence de tout ce qui précède, il semble utile de reprendre pour mieux les éclaircir l'étude de ces divers points groupés en quatre parties: *I. L'Ogo physique.* —

*II. L'Ogo politique. — III. Les comtes de Gruyère ne montent pas de Forestiers. — IV. La Maison de Gruyère descend du comte Pépin.*

## I. L'OGO PHYSIQUE

1. Le territoire de l'Ogo est-il inconnu ? Non.
  2. Ses limites sont-elles incertaines ? Non.
  3. Est-il l'Uechtland ou l'une de ses parties ? Non.
  4. Les routes dites d'Ogo ou allant vers l'Ogo sont-elles en Ogo ? Non.
  5. Les familles appelées d'Ogo étaient-elles en Ogo ? Non.
  6. L'Ogo avait-il les limites du décanat d'Ogo ? Non.
  7. La vallée d'Ogo est-elle vallée de l'Uechtland ? Non.
- Repreneons l'une après l'autre toutes ces questions.

### § 1. *Territoire de l'Ogo.*

« Cette contrée, que les historiens ont peine à délimiter exactement, s'étendait probablement des glaciers du Sanetsch à l'extrémité Nord de la chaîne du Gibloux, » écrit le Dr Joseph Jordan<sup>1</sup>. S'il retranche son « probablement » cet honorable auteur a raison. L'Ogo comprend tout le bassin supérieur de la Sarine et de ses affluents, des sources ou mieux de sa ligne de partage des eaux au Sud, à l'Est et à l'Ouest, jusqu'à La Roche en Ogo, sur la rive droite, et Pont-en-Ogo, sur la rive gauche, au Nord, inclusivement. Au-delà de La Roche, Treyvaux, les bassins de la Gérine et de la Singine en sont exclus, comme au Nord et au Nord-Ouest tout le bassin de la Glâne, par conséquent Vuisternens dit en Ogo, si paradoxal que cela puisse paraître à première vue. Les documents le prouvent. Peu de

<sup>1</sup> Dr Joseph JORDAN, *L'Abbaye prémontrée d'Humilimont*, A.S.H.F., t. XII, p. 343.

petits pays y sont si fréquemment nommés. Citons-en seulement quelques-uns. Commençons par les plus vieux, et avec eux au Nord sur la rive gauche de la Sarine.

En 922, échange entre Boson évêque de Lausanne et le comte Turimbert, de biens à Bulle et Riaz, placés en Ogo par le rédacteur du *Cartulaire de l'Église de Lausanne* en 1228<sup>1</sup>.

En 929, l'abbaye de St-Maurice concède à Turimbert l'usufruit de biens à Vuadens, Maules et Marsens, « in pago Ausicense »<sup>2</sup>. Cependant, Maules est à cheval sur les bassins de la Sarine et de la Glâne.

En 975, « Salerius dedit in valle Ausocense (id est Ogo — dit le rédacteur du *Cartulaire de l'Église de Lausanne*), in villa Socxinges (id est Soucens — d'après le même rédacteur), casale unum » à cette Église<sup>3</sup>. Saucens est un hameau de Bulle, à l'Ouest.

En 1039 ou 1040, un nommé Louis cède à l'abbaye de St-Maurice, « quartam partem ville que vocatur Mollon... et quid habuit... que jacet... in loco qui vocatur Osgo »<sup>4</sup>. Morlon est près de Bulle. Nous discuterons plus bas ce texte.

En 1182, Lucius II confirme les biens de l'Église de Lausanne, entre autres « Rota in Ogo »<sup>5</sup>. Il s'agit de Riaz, dit « in Ogo » dans nombre de pièces<sup>6</sup> par opposition à Rue aussi appelé *Rota*.

L'abbaye d'Humilimont est souvent dite en Ogo<sup>7</sup>.

En 1200, le Chapitre de Lausanne conclut un arrangement avec Pierre I<sup>er</sup> et Rodolphe II, comtes de Gruyère,

<sup>1</sup> M.D.S.R., VI, 201.

<sup>2</sup> M.D.S.R., XXII, 5.

<sup>3</sup> M.D.S.R., VI, 5.

<sup>4</sup> M.D.S.R., XXII, 6 et 7.

<sup>5</sup> M.D.S.R., VII, 28.

<sup>6</sup> M.D.S.R., VI, 23, 181, 205, 431; XVIII, 181; XXII, 25, 53, 57, 76, etc.

<sup>7</sup> M.D.S.R., IX, 53; XXII, 58, etc.

au sujet d'Albeuve et de Riaz en Ogo<sup>1</sup>. Le terme Ogo tombe sur Albeuve autant que sur Riaz.

En 1255 sont dits dans la vallée d'Ogo Sorens et d'autres localités non désignées, au moins Vuippens et Marsens, d'après ce qui est rappelé d'actes remontant à 1157 et 1174<sup>2</sup>.

Hisely cite de plus d'après plusieurs documents comme étant mentionnés en Ogo sur la rive gauche de la Sarine, Bulle, Albeuve, Écharlens (1228, 1323, 1348 etc.), très souvent écrit Échallens, dit spécialement en Ogo par opposition à Échallens du canton de Vaud, La Part-Dieu, Montbovon<sup>3</sup>. Encore «Marsens la villa in Ogo» 1379<sup>4</sup>.

Enfin, en 1234, il est parlé des forêts «a castro de Ponte per totam terram de Ogo usque ad La Tinam»<sup>5</sup>. Jusqu'à La Tour-de-Trême ces forêts étaient situées sur la rive gauche de la Sarine ; depuis La Tour-de-Trême sur les deux rives de la rivière ainsi comprises dans l'Ogo jusqu'à La Tine, dans le comté de Gruyère.

Voilà donc pour la rive gauche de la Sarine, de Pont à La Tour-de-Trême, et dans le comté de Gruyère sur les deux rives, de La Tour à La Tine.

Sur la rive droite, au Nord, La Roche est dit «Rochia in Ogo» en 1263<sup>6</sup>. Il n'y a pas de document portant cette expression en 1269, date à laquelle Wurstemberger fabrique l'analyse d'un acte inexistant<sup>7</sup>, où il met «exceptis alligamentis hominum», comme en celui de 1263, qui porte «exceptis albergamentis hominum». Dans le seul et

<sup>1</sup> M.D.S.R., VI, 205 ; Mgr GUMY, *Regeste de l'abbaye de Hauterive*, 1923, Fribourg, n° 320.

<sup>2</sup> A.C.F., Humilimont, g 5 ; c 1 ; a 29 ; grosses de Marsens, n° 1, f. 31<sup>v</sup> et n° 56, p. 162. JORDAN, op. cit., 439-440. Annales fribourgeoises, 1933, *Qui a fondé l'abbaye d'Humilimont?*

<sup>3</sup> M.D.S.R., IX, 53.

<sup>4</sup> A.C.F., Humilimont c 16.

<sup>5</sup> M.D.S.R., XXII, 37 ; Regeste de Hauterive, n° 410.

<sup>6</sup> Arch. de l'Etat, Turin, I section, baronnie de Vaud, paquet y, n° 3, f. XXIX<sup>v</sup>.

<sup>7</sup> Peter der Zweite Graf von Savoyen, t. IV, p. 452, n° 783.

véritable acte du 29 janvier 1269, le château d'Éverdes n'est pas remis à Guillaume de Vuippens, qui n'y est pas dit seigneur, par Philippe comte de Savoie, en compensation du château de La Roche « domum meam de Rupe » cédée au comte. Guillaume fait simplement hommage d'Éverdes<sup>1</sup>. M. Alfred d'Amman avait raison de suspecter sans citer sa source la teneur des analyses de Wurstemberger<sup>2</sup>. M. Schnürer<sup>3</sup> s'y est laissé tromper après M. de Diesbach<sup>4</sup>.

Au Sud de La Roche, La Valsainte « in Ogo prope Charmeis » en 1305, 1331, 1455 ; « Cartusiensibus de Ogo », en 1299<sup>5</sup>. Le Val-de-Charmey est plusieurs fois dit en Ogo. A l'Ouest il s'étend à Châtel-sur-Montsalvens, Crésuz, Cerniat ; au Nord, à La Valsainte ; à l'Est jusqu'au Lac-Noir, au Sud jusqu'à Rougemont et Château-d'Œx. Dans le comté de Gruyère, Broc est dit en Ogo<sup>6</sup>. Grandvillard et Lessoc formèrent la paroisse de « Capella in Ogo » durant le moyen âge jusqu'à la construction de l'église dans le bourg de Grandvillard en 1594<sup>7</sup>.

Nous arrivons ainsi au Sud du Val-de-Charmey et de La Tine, vers les sources de la Sarine. Deux actes, l'un du 28 juillet 1319<sup>8</sup>, l'autre du 26 mai 1323<sup>9</sup>, nous l'apprennent,

<sup>1</sup> Arch. de l'Etat, Turin, loco cit. f. XXX. Obligeante communication de M. le comte de Collegno.

<sup>2</sup> *Histoire de la seigneurie de La Roche*, dans les Annales fribourgeoises, 1933, p. 22-23.

<sup>3</sup> Op. cit., 1920, p. 94\*.

<sup>4</sup> *Regeste fribourgeois*, pp. 102, 112.

<sup>5</sup> A.C.F. Valsainte, a 4, 16, g 21 ; Hauterive, 2<sup>e</sup> supp., n<sup>o</sup> 80, Mgr GUMY, *Regeste d'Hauterive*, 1923, n<sup>o</sup> 896. Communication très obligeante du tout et de bien d'autres renseignements due à M. le Dr Tobie de Ræmy, directeur honoraire des Archives d'Etat de Fribourg, et que nous ne saurions trop remercier.

<sup>6</sup> M.D.S.R., HISELY, op. cit. IX, 53 et XXII, XXIII, qui malheureusement n'ont pas de table des noms de lieux.

<sup>7</sup> *La Semaine catholique de la Suisse romande*, 1935, p. 776.

<sup>8</sup> A.C.F.. Bulle, 67, traduit en français dans la Revue d'histoire ecclésiastique suisse, 1922, *Les personnages de la maison de Corbières qui se sont donnés à l'Eglise*, p. 63-64.

<sup>9</sup> A.C.F. Corbières, 110.

à cette époque, dès les temps les plus reculés « ab antiquo », les comtes de Gruyère, possèdent les deux tiers et les sires de Corbières le tiers des dîmes laïques de l'Ogo, du lieu dit Frederiva à La Serbache, rivière, — termes consacrés plusieurs fois écrits — en longitude et latitude (écrit deux fois). L'Ogo n'est pas forcément inclus dans ces limites, mais seulement les dîmes.

En latitude Nord, leur limite presque horizontale est celle des seigneuries de Pont et de La Roche, à laquelle l'embouchure de la Serbache dans la Sarine servait de borne avec la seigneurie de Corbières. Parmi les lieux où sont ces dîmes, donc en Ogo, et non encore nommés, se trouvent la paroisse de Hauteville-Corbières, les Corberettes à cheval sur Corbières et Villarvolard, Botterens, Épagny et d'autres hameaux de la commune de Gruyère, croyons-nous: « In la Motta, Aut Flon vel Aut Son ».

En latitude Sud, le lieu dit Frederiva est certainement en amont de Château-d'Œx, les sires de Corbières possédant des dîmes « in Oyz » d'après leur énumération, et la famille comtale ayant gratifié le prieuré de Rougemont, à sa fondation vers 1080, de sa part de dîmes à Œx et Gessenay. Frederiva (Froiderive ?) serait-ce le glacier des Diablerets formant la limite Sud de l'Ogo, qui n'allait sûrement pas au-delà ? C'est probable, car l'acte de 1323 porte une répétition inexplicable autrement: « omnes decimas quas (domini de Corberes) possident a loco dicto Freitiriva usque ad aquam que dicitur Sarbache in longitudine et latitudine, et ab eodem loco Freitiriva ab inferiori parte ex parte de Ogo in longitudine et latitudine ubicumque sint... » On marque par là qu'il s'agit uniquement du versant « ab inferiori parte » du côté de l'Ogo « ex parte de Ogo » par opposition au versant valaisan. « Decimam terrarum et possessionum dictarum inter la Trema et locum dictum Frediriva », porte un autre acte de 1323 (n. st.), au dos duquel est écrit Frederiva<sup>1</sup>. Ce nom est peut être bien connu des habitants de Gessenay.

<sup>1</sup> A.C.F., Valsainte, m 5.

Au XII<sup>e</sup> siècle, il y avait à Oex comme dans presque toutes les localités une famille noble. Sont témoins de donations: à l'abbaye de Montheron, Vido de Oit, p. 29, Uldricus et Vido de Oiz, p. 30-31, Wido de Oz, p. 33, dans des actes de 1177<sup>1</sup>; à l'abbaye de Hautcrêt, au XII<sup>e</sup> siècle (seconde moitié), « Jerez, filius Widonis de Ogga<sup>2</sup> ». Suivant M. Schnürer,<sup>3</sup> le nom d'Ogo viendrait à ce Gui des vignobles du Lavaux qu'il aurait habités, au bord du lac Léman, et qui s'appelaient Ogo. Supposition inadmissible. En le démontrant nous réfutons Hisely, qui voulait étendre l'Ogo jusque-là.

Ce nom ne s'y voit sur aucun document du XII<sup>e</sup> siècle. Il est venu et beaucoup plus tard, non parce que la maison de Gruyère y possédait des vignes qui ne s'appelèrent jamais d'Ogo, mais, selon le *Dictionnaire historique du canton de Vaud*<sup>4</sup> et le Dr Jordan, des Prémontrés d'Humilimont, qui l'imposèrent à leurs propriétés sur le territoire de Saint-Saphorin, « maison d'Ogo, Clos d'Ogo, Planches d'Ogo, Rueyres-Ogo ». Les titres de l'abbaye mentionnent Ruerie jusqu'en 1362, Ogo depuis 1379<sup>5</sup>. « La maison de Rueyres... changeant de nom avec toute la propriété devint la maison d'Ogoz<sup>6</sup>. » Il existait là pour les moines « une chapelle d'Ogo », en 1328 (*sic* pour 1388?) et 1419, suivant Hisely, qui n'indique pas de source<sup>7</sup>.

L'abbaye d'Hauterive possédait, au sud de celles d'Humilimont, des vignes situées aux Faverges, en partie données par la maison de Gruyère. Aucune ne s'appelait d'Ogo. Elle nomme ses voisines, en 1270, de Marsens<sup>8</sup>, en

<sup>1</sup> M.D.S.R., XII, Montheron.

<sup>2</sup> Ibid., Hautcrêt, p. 162.

<sup>3</sup> Op. cit., 1920, p. 94\*.

<sup>4</sup> 2<sup>e</sup> éd., t. II, 1918.

<sup>5</sup> Dr JORDAN, op. cit., pp. 429, 430 texte et note 1, 447, 448, 449, 462, 468, 514, 552, 640, carte entre les pages 428-429.

<sup>6</sup> Ibid., p. 462.

<sup>7</sup> M.D.S.R., IX, 54.

<sup>8</sup> *Regeste d'Hauterive*, n° 588.

1396, d'Humilimont<sup>1</sup>, en 1404, «maison dite Ogo»<sup>2</sup>, en 1443, la même, «des religieux d'Humilimont dits de Marsens»<sup>3</sup>.

Gui d'Ogga ne tirait donc point au XII<sup>e</sup> siècle son nom des vignobles qui ne le portaient pas encore. Il était le même que Gui d'Oit, d'Oiz et d'Oz, originaire de cette localité, et appelé aussi d'Ogo ou bien parce que OEx est en Ogo, et c'en est une seconde preuve, ou bien, ce qui renforcerait cette preuve, vraisemblablement parce que Oex et Ogo ne faisaient qu'un seul et même nom.

Nous voilà donc bien renseignés sur la contenance territoriale de l'Ogo, allant de Pont et Maules au Nord à Frederiva en amont de Château-d'OEx au Sud; de La Part-Dieu à l'Ouest et aux confins du Val-de-Charmey à l'Est. On peut préciser davantage.

## § 2. *Limites de l'Ogo.*

*Limite Sud de l'Ogo.* — Vers 1200, il est question de pâturages situés «inter Ogo et terram de Chablais super Ormont et Lasur»<sup>4</sup>, ancien nom d'Ormont-Dessus. La limite Nord des Ormonts coïncide avec la limite Sud de l'Ogo, qui s'étend donc jusqu'au Chablais.

En juin 1368, Pierre Julien, procureur de la ville de Sion, remit à «Anthonio de Briga, quando fuit ad faciendam pacem cum illis de Hogo et aliis, XX sol.». Il s'agirait d'une querelle entre voisins, apaisée par un magistrat à la frontière du Valais et de l'Ogo, qui allait donc jusqu'au sommet des Diablerets, touchant au Valais. Hormis ce cas, un Valaisan ne se mêlerait pas des affaires de l'Ogo.

*Limite Est et Ouest de l'Ogo.* — En longitude on ne

<sup>1</sup> Ibid., n° 1595.

<sup>2</sup> Ibid., n° 1690.

<sup>3</sup> Ibid., n° 2103.

<sup>4</sup> HIDBER, *Diplomata helvetica varia*, t. II du *Schweizerischer Urkunden-Register*, Bern, n° 2813; SCHNÜRER, op. cit., 1920, p. 93\*.

donne aux dîmes appartenant aux maisons de Gruyère et de Corbières d'autre limite que l'Ogo où elles se trouvent. Or, ni l'une ni l'autre n'en possédaient hors de leur domaine. L'Ogo ne s'étendait donc pas plus loin à l'Est et à l'Ouest. Aucun lieu au-delà n'est d'ailleurs dit en Ogo. Bien que Sâles, Romanens, Rueyres-Treyfayes, soient dans le district de la Gruyère, ils n'étaient pas en Ogo comme le veut M. Ducrest, ni dans le comté. De plus ces villages sont hors du bassin supérieur de la Sarine, dans le bassin de la Glâne.

A l'Est, l'Ogo englobait-il, comme la seigneurie de La Roche, les sources de la Gérine jusqu'à leur jonction ? Descendait-il jusqu'au Lac Noir, limite actuelle de Charmey et de Bellegarde, ou s'arrêtait-il à la crête ? On l'ignore. Nous ne pouvons donner sur ce point qu'une indication générale.

*Limite Nord de l'Ogo.* — D'après la thèse de MM. Hissely, Gatschet, Schnürer, les deux Vuisternens se trouveraient en Ogo. Pourquoi désigner alors par ce nom l'un plutôt que l'autre ? En réalité ni l'un ni l'autre ne s'y trouve. La dénomination de Vuisternens-en-Ogo est moderne. Suivant le *Regeste d'Hauterive*, jusque vers 1250 ce village s'appelait Vuisternens tout court<sup>1</sup>. Après cette date, il n'est pas toujours dénommé autrement.

On le distingue de Vuisternens-dev.-Romont en l'appelant Vuisternens devant le château de Pont en 1251 et 1330<sup>2</sup>, Vuisternens devant Pont, nom qui aurait dû lui rester, en 1316, 1327, 1356<sup>3</sup>, Vuisternens devant Pont en Ogo, en 1427, 1443, 1444<sup>4</sup>.

Lorsque plus tard, les frontières de l'Ogo, qui ne servent plus à rien depuis le temps même où il entre dans l'histoire, furent oubliées, afin d'abréger ce vocable déme-

<sup>1</sup> M.D.S.R., XXXIII, 356.

<sup>2</sup> Op. cit., n° 80 [1159-1177], n° 86 et 90 [1161], n° 101 [1162-63], n° 133 [1172], n° 149 [1174], n° 286 [1198], n° 367 [1226], n° 467 [1247], n° 1548 [1386] ; A.C.F., Humilimont, c 16, de 1378, etc.

<sup>3</sup> N° 485 et 1124 du *Regeste d'Hauterive*.

<sup>4</sup> N° 1002, 1092, 1420.

suré, on supprima « devant Pont » pour ne conserver que Vuisternens-en-Ogo. C'est une faute, car outre que ce village se trouve dans le bassin de la Glâne, les actes susdits de 1427 et de 1443 laissent bien entendre qu'il est hors de l'Ogo. Ils parlent d'un mas de pré et de terre, à Vuisternens, limité dans l'un par « la voie publique qui va de Farvagny vers l'Ogo »<sup>1</sup>, et dans l'autre « par la route qui va vers l'Ogo »<sup>2</sup>. Quoi de plus clair ? Si Farvagny et Vuisternens-lez-Pont étaient situés en Ogo, on n'écrirait pas qu'une des routes traversant leur territoire va vers l'Ogo, puisque ces localités y seraient elles-mêmes.

A Pont même, on n'ajouta « en Ogo » qu'à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, pour le distinguer d'autres Pont que Pont-la-Ville, aussi en Ogo, car dans ce cas, il suffisait de dire Pont-le-Château. Sur la centaine d'actes du *Regeste d'Hauterive* qui porte son nom, ce n'est qu'au 85<sup>e</sup> par ordre chronologique qu'il est appelé Pont-le-Château en Ogo, « de Ponte castro in Ogo »<sup>3</sup> le 5 avril 1386<sup>4</sup>. Auparavant nous en trouvons ailleurs un seul de 1250, où se lit « Wilhelmus de Ponte in Ogo »<sup>5</sup>.

Nous sommes donc fixés sur la frontière Nord-Est de l'Ogo. Elle passe entre Pont-en-Ogo, d'une part, Farvagny et Vuisternens qui n'est pas en Ogo, d'autre part. Allons au Nord-Ouest. Nous rencontrons une même formule qui prouve que d'autres villages touchant l'Ogo n'y sont pas compris.

En 1274, Pierre II, comte de Gruyère, vend à Philippe, comte de Savoie, ses possessions du Châtelard, d'Estévenens et de Grangettes « videlicet a grangis de Moles tendendo versus Berlens, et a Berlens tendendo per Massonens versus Oggo »<sup>6</sup>. M. Muret, avertissant les

<sup>1</sup> N<sup>o</sup>s 1833, 2114, 2126, 2127.

<sup>2</sup> N<sup>o</sup> 1833.

<sup>3</sup> N<sup>o</sup> 2114.

<sup>4</sup> N<sup>o</sup> 1542: M.D.S.R., IX, 53, note 2.

<sup>5</sup> M.D.S.R., IX, 51, note 1.

<sup>6</sup> M.D.S.R., XXIII, 630.

historiens qui s'appuyant sur ce texte voudraient mettre en Ogo tous ces villages, écrit fort justement: « Prétendre qu'un groupe de localités délimité au Nord en 1274... par une ligne tendant vers Ogo se trouve de ce fait incorporé à l'Ogo est un non-sens évident »<sup>1</sup>. De la sorte, c'est donc bien la crête du Gibloux qui limite l'Ogo au Nord.

Les possessions des comtes de Gruyère au Châtelard, à Estévenens et Grangettes se composaient en somme de presque tout le territoire de ces communes. Grangettes ne fut pas une seigneurie, malgré l'affirmation de plusieurs historiens. Il y eut des nobles de Grangettes y possédant un fief. Quelques-uns furent chevaliers, appelés pour ce motif « dominus Willelmus, dominus Vido de Grangettes ». Il faut traduire « messires Guillaume et Gui de Grangettes » et non « Guillaume et Gui seigneurs de Grangettes ».

Voilà donc l'Ogo parfaitement délimité en tous sens. Malgré ces précisions se confond-il avec l'Uechtland, ou était-il une de ses parties ?

### § 3. *L'Ogo n'est ni l'Uechtland, ni l'une de ses parties.*

Malgré les efforts déployés aujourd'hui pour comparer, rapprocher, assimiler l'origine et l'étymologie possibles ou problématiques de l'Ogo et de l'Uechtland, ces deux contrées sont restées parfaitement distinctes dans l'esprit et le langage des hommes d'autrefois.

D'abord, à la profusion de documents signalant en Ogo localités et région au Sud du Gibloux, succède le silence complet des documents sur cette appellation quant aux localités et pays au Nord de cette montagne. Comment expliquer cette brusque transition si la contrée a le même nom des deux côtés ? Ce contraste est très frappant.

Puis, si l'Ogo, comme l'Oberland, signifie Haut-Pays, d'après M. Hubschmied et d'autres, comment admettre

---

<sup>1</sup> Op. cit., 1923, p. 221.

que l'Uechtland, grande portion du plateau suisse, ait la même étymologie et la même signification ? Il n'y aurait plus de différence entre le haut et le bas pays. Aussi a-t-on proposé pour étymologies à Uechtland *Ödes-Land*, pays désert, inculte, qu'il aurait été au VII<sup>e</sup> siècle ; *Uhteland* (de l'allemand *Uohta*, aube du jour), pays de pâturage de nuit ou du matin<sup>1</sup> ; *Hügelland*, pays de collines (non de hautes montagnes)<sup>2</sup>.

Ensuite, « l'identification de ces noms, écrit M. Ernest Muret, paraîtra fort arbitraire à quiconque sait que la Gruyère ou l'Ogo n'a jamais été appelé en allemand Uechtland, ni l'Uechtland en roman Ogo. Un malin hasard veut que la plus ancienne mention, en 1082, de localités situées « *in pago qui dicitur Ohtlannden* » concerne des villages tout proches de l'Ogo », Arconciel, Farvagny, Sâles. On ne pourrait souhaiter une démarcation mieux définie, et « la limite est demeurée immuable entre les deux dénominations qui ne se recouvrent ni ne se confondent jamais<sup>3</sup> ».

Observation très juste. L'Ogo n'a jamais été désigné sous le vocable d'Uechtland, ni l'Uechtland sous le vocable d'Ogo. Aucun document ne se sert de ces deux appellations pour les attribuer indifféremment aux deux régions, Uechtland à Ogo, Ogo à Uechtland. Aucun des lieux dits en Uechtland n'est dit en Ogo. Aucun des lieux dits en Ogo n'est dit en Uechtland. Lorsqu'on habite l'Ogo, on n'habite pas l'Uechtland et *vice-versa*. Les deux contrées ont une dénomination particulière comme des limites bien tranchées. Elles s'opposent l'une à l'autre. En voici des preuves.

---

<sup>1</sup> *Dictionnaire géographique de la Suisse*, t. VI, *Uechtland*, p. 75, Neuchâtel, Attinger Frères, éditeurs, 1910; *Dictionnaire historique et biographique de la Suisse*, t. VI, *Uechtland*, p. 719, Neuchâtel, Attinger, 1932.

<sup>2</sup> *Dictionnaire historique et biographique de la Suisse*, comme ci-dessus, t. V, *Ogo*, p. 185-186, 1930.

<sup>3</sup> Op. cit., 1921, p. 324.

§ 4. *Les routes dites de l'Ogo ou allant vers l'Ogo  
sont hors de l'Ogo.*

Quelques textes sembleraient donner prise à discussion, prouveraient l'extension de l'Ogo dans l'Uechtland au-delà du Gibloux, et réciproquement l'extension de l'Uechtland au Sud du Gibloux.

Nous avons déjà constaté ce qu'il fallait penser de deux d'entre eux, qui déterminent au contraire les frontières de l'Ogo au Nord. En voici d'autres du même genre.

En 1289, l'abbaye d'Hauterive accense une terre de Lussy « que terra sita est a parte aquilonis juxta viam que ducit de Rotondo monte versus Ogu <sup>1</sup> ».

En 1414, Jean Verna reconnaît tenir de l'abbaye d'Hauterive une terre située à Magnedens, touchant la voie publique de l'Ogo, « iter publicum de Ogo <sup>2</sup> ».

Vers 1441, dans les reconnaissances faites en faveur de la seigneurie d'Arconciel-Illens, entre Arconciel et Farvagny des terres sont dites limitées par la route de l'Ogo, « via de Ogo » <sup>3</sup>.

Dans le premier texte, l'expression « versus Ogu » signifie bien que la route ainsi désignée est hors de l'Ogo, autrement on ne dirait pas que la route va vers l'Ogo, puisqu'elle y serait.

Dans les deux textes suivants, « iter publicum de Ogo, via de Ogo » ont absolument la même signification, malgré l'absence de « versus ». Si l'on admettait qu'avant le XV<sup>e</sup> siècle, l'Ogo s'étendait à Arconciel et que son nom serait resté au moins à la route, cette explication serait fort

<sup>1</sup> *Regeste d'Hauterive*, n° 800; Dr SCHNÜRER, op. cit., 1923, p. 212-213.

<sup>2</sup> *Regeste d'Hauterive*, n° 1756; Dr SCHNÜRER, op. cit., 1923, p. 218.

<sup>3</sup> Dr SCHNÜRER, op. cit., 1923, p. 218, citant *Endomi[ni] um baronie castellanie et mandamenti de Illens et Arconcie.*

subtile et insuffisante, car il faudrait prouver pourquoi le nom serait resté à la route plutôt qu'au pays.

De plus, dans une contrée, une route n'en porte pas spécialement le nom. Cela n'aurait aucune utilité. Elle porte ordinairement le nom de l'endroit où elle mène, sans intercalation de la préposition « vers » entre le mot route et le nom de cet endroit. On dit couramment: la route de Fribourg. Il en était ainsi pour la route de l'Ogo. Affirmer que la route de l'Ogo est ou était dans l'Ogo reviendrait à soutenir que lorsqu'on est ou était sur la route de Fribourg, on est ou était dans cette ville, même à 20 kilomètres ou à 100 mètres d'elle.

Enfin, Romont, Magnedens, Arconciel, sont au Nord de Massonnens, Farvagny, Vuisternens-lez-Pont, déjà dits sur des routes qui vont vers l'Ogo, au Nord, par conséquent hors de cette contrée. A plus forte raison Romont, Magnedens, Arconciel, plus au Nord encore, en sont-ils exclus.

Hisely place en Ogo Farvagny et Écuvillens, sans apporter de preuve<sup>1</sup>. Pour Farvagny nous avons vu ce qui a pu le tromper. Quant à Écuvillens, il a dû confondre avec Écharlens. Nous n'avons découvert aucun acte disant Écuvillens en Ogo. Il n'y a pourtant pas de village dont le nom revienne autant de fois dans le *Regeste d'Hauterive*, en particulier.

Un dernier texte, un passage des *Basler Chroniken*, de 1546 (VII, 411), place en Uechtland, Vuippens, situé en Ogo. Il démontrerait l'identité des deux pays suivant le Dr Schnürer<sup>2</sup>. Est-ce bien à Bâle, si loin d'Ogo qu'il faille se renseigner sur la position géographique de Vuippens, ou dans les documents de la localité et de ses environs ? Or, puisque ceux-ci marquent Vuippens en Ogo, non en Uechtland, on ne saurait admettre que l'Uechtland et l'Ogo sont la même contrée sur une simple erreur du

<sup>1</sup> M.D.S.R., IX, 53.

<sup>2</sup> Op. cit., 1920; M. HUBSCHMID, op. cit. p. 181, note 1.

chroniqueur de Bâle, qui n'a fait aucune étude pour constater où passait la frontière entre les deux régions. En 1546 le nom et les limites de l'Ogo se perdaient de plus en plus. Cette date est trop tardive pour donner du poids au témoignage comme à la dénomination de Vuisternens-en-Ogo. Il est de nulle valeur, et l'État de la ville de Fribourg, en Uechtland, s'étendait alors jusqu'à Bulle, ce qui a pu tromper le narrateur.

*§ 5. Des familles d'Ogo dans le bassin de la Glâne  
ne sont pas en Ogo.*

Deux familles ou rameaux d'une seule famille d'Ogo émigrèrent à Neyruz, district de la Sarine, et à Villarimboud, district de la Glâne, au Sud de Romont. Pour ce motif, au début elles y furent «dites d'Ogo» puis appelées simplement «d'Ogo».

En 1285: «Cono, Petrus et Willermus, fils de feu Petrus, de Nirus, dits d'Ogo»<sup>1</sup>.

En 1293, a «Nirvoz... Cono et son frère P[etrus], dits d'Ogo»<sup>2</sup>.

En 1282, «Uldricus dit de Ogo... de Vilarembot»<sup>3</sup>.

En 1322, «Willelmus dit de Ogo, de Villarembot, bourgeois de Romont»<sup>4</sup>.

En 1351, «Petrus et Nicholaus, fils de feu Willelmus de Ogo, de Villarimbo»<sup>5</sup>.

En 1360, «Nichodus, fils de feu Willelmus de Ogo... de Villarimbo»<sup>6</sup>.

En 1368, «Mermeta et Johanneta, filles de feu Nicholaus de Ogo, de Villarimbo»<sup>7</sup>.

<sup>1</sup> *Regeste d'Hauterive*, n° 767.

<sup>2</sup> Ibid., n° 845.

<sup>3</sup> Ibid., n° 742.

<sup>4</sup> Ibid., n° 1039.

<sup>5</sup> Ibid., 1405.

<sup>6</sup> Ibid., 1452.

<sup>7</sup> Ibid., n° 1492.

On n'aurait point appelé d'Ogo ces personnes, si le pays d'où elles venaient et le bassin de la Glâne qu'elles habitaient portaient le même nom, si Neyruz et Villarimboud se trouvaient en Ogo.

§ 6. *Le décanat d'Ogo n'est pas l'Ogo.*

Ce décanat qui existera jusque dans la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle était plus vaste que la contrée d'Ogo. Il s'étendait en outre au bassin supérieur de la Glâne et au Nord de La Roche à Treyvaux. Son nom d'Ogo lui venait de ce qu'il comprenait entièrement cette contrée, qui constituait sa plus grande surface, et parce qu'il fallait lui donner un nom, comme ensuite on a donné à deux de ses divisions ceux de La Valsainte et de La Part-Dieu, décanats qui ne renferment pas que ces monastères les comprennent simplement. Remarquons-le, pas plus qu'actuellement, les décanats de La Valsainte et de La Part-Dieu ne comportent que ces chartreuses avec lesquelles ils n'ont guère de rapports, les décanats de Vevey, Avenches, Fribourg, voisins de celui d'Ogo, ne comportaient que les territoires non seulement de ces villes ni même les territoires soumis dès le principe à leur juridiction civile, mais bien plus. Pourquoi voudrait-on qu'il en ait été autrement pour le décanat d'Ogo ? Les circonscriptions ecclésiastiques ne prétendent point se conformer mathématiquement aux configurations géographiques ou aux frontières politiques.

§ 7. *L'Ogo est une vallée et une seule.*

En effet, qu'est-ce que l'Ogo ? Dès le X<sup>e</sup> siècle, au point de vue administratif il ne compte plus. Ce n'est qu'une expression géographique, physiquement une vallée.

En 975, « in valle Ausocense ».

En 1115, « in valle Oiz », dans la pancarte de Rougemont et plus tard encore.

En 1255, « decimas dominorum de Corbieres... infra vallem de Hogo... Laudam eciam omnes elemosinas que facte fuerunt... infra vallem de Hogo <sup>1</sup> ».

En 1298, Agnès de Vuippens-Grandson lègue à chacune des églises paroissiales de la vallée d'Ogo la rétribution accoutumée pour 30 messes, « item ecclesiis parochialibus de vale de Ogo cuilibet 1 tricenarium » <sup>2</sup>. On distinguait donc bien alors du décanat la vallée d'Ogo.

En 1506, permission de célébrer la messe « dans la chapelle de la vallée d'Ogo » <sup>3</sup>, église de Grandvillard-Lessoc, alors.

De Pont à La Tine, jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle, le territoire porte le nom de *Val d'Ogo* dans les actes publics <sup>4</sup>.

Cette expression n'est jamais employée que pour désigner la contrée dont les limites sont ci-dessus fixées. S'il s'agit uniquement du bassin supérieur de la Sarine, où étaient les dîmes appartenant aux Corbières, vallée au singulier se comprend parfaitement. Si l'Ogo renfermait en plus le bassin supérieur de la Glâne, « vallée d'Ogo » serait erroné: ce terme au singulier comprendrait deux vallées bien distinctes et les dîmes des Corbières ne gisaient que dans une dès lors non spécifiée. Il en serait de même des églises du décanat dans le bassin de la Glâne. A plus forte raison, vallée au singulier aurait encore moins de sens si l'Ogo se confondant avec l'Uechtland renfermait non seulement deux vallées, mais une série de vallées jusqu'à Berne et Soleure ! Agnès de Vuippens ne songeait certainement pas à leurs églises dans son testament.

Dans cette vallée, il y a toutefois une petite plaine, allant de La Tour-de-Trême jusqu'au pont du Jérignoz, au-delà de Vuippens, sur la grand'route de Bulle à Fribourg. Aujourd'hui on l'appelle la plaine de Bulle ou de Riaz. Jadis on la dénommait plaine de l'Ogo.

<sup>1</sup> A.C.F., Humilimont, g 5.

<sup>2</sup> *Mémorial de Fribourg*, II, 70; A.C.F., Humilimont, s. 5.

<sup>3</sup> M.D.S.R., IX, 53, note 3.

<sup>4</sup> *Ibid.*, texte.

Ainsi le 28 janvier 1269, dans l'acte d'hommage pour Éverdes de Guillaume I de Vuippens au comte Philippe de Savoie: «tenementa sita sunt in plano de Ogo, subtus dictum castrum et in villa de Eschallens et in apendicys eiusdem ville»<sup>1</sup>. Or, si l'Ogo et l'Uechtland étaient identiques, on n'aurait pu parler d'une plaine de l'Ogo. L'Uechtland en comprenant d'autres, laquelle aurait été désignée. Où aurait-on située celle de l'Ogo ?

Par ce seul fait non moins que par tous les précédents pris isolément ou ensemble, il est clair que l'Ogo et l'Uechtland sont deux contrées distinctes, que l'Ogo n'est ni l'Uechtland, ni l'une de ses parties.

(*A suivre.*)

---

<sup>1</sup> Arch. d'Etat, à Turin, 1<sup>re</sup> section, Baronne de Vaud, Paquet 7, n° 3 (de 1157 à 1345), fol. XXX. Voir la copie du document aux A.C.F. dans *Du nouveau sur Uldric de Corbières-Vuippens et son fils Guillaume I*, ms., ou à la Bibl. cant. de Frib., dans *A propos des dynastes de Corbières*, 3<sup>e</sup> partie, ms.